



Information sur les tarifs et les modalités d'inscription pour l'accueil de vos enfants par le Centre social

Madame, Monsieur,

L'accueil de loisirs du Centre Social accueille vos enfants avant et après l'école, les mercredis et pendant les vacances.

Grâce à une prise en charge partielle par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les tarifs périscolaires et extrascolaires de cet accueil sont progressifs en fonction de votre quotient familial. Aujourd'hui, la tranche 4 (quotient familial supérieur à 751) recouvre de grandes différences de situation des familles.

Les instances du Centre social ont décidé de rapprocher notre système de calcul de celui des autres Centres sociaux du territoire en créant des nouvelles tranches et en réorganisant les tranches existantes. Vous trouverez le détail de l'ancien système et du nouveau système en annexe.

Concrètement, ce nouveau système va conduire à des tarifs constants ou en baisse pour toutes les tranches sauf pour la nouvelle tranche supérieure, qui correspond aux familles les plus aisées.

Quelques exemples :

pour une inscription journée sur un mercredi :

- 1) une famille avec un quotient familial à 280 payait 2€40, elle paiera le même prix 2€40
- 2) une famille avec un quotient familial à 550 payait 4€40, elle paiera le même prix à 4€40
- 3) une famille avec un quotient familial à 730 payait 8€20, elle paiera 7€50
- 4) une famille avec un quotient familial à 1150 payait 8€40, elle paiera 8€
- 5) une famille avec un quotient familial à 1530 payait 8€40, elle paiera 9€

Ce nouveau système entrera en vigueur à partir de la rentrée de janvier 2024.

Par ailleurs, à compter de la même date, vous pourrez inscrire vos enfants aux activités de l'accueil de loisirs via internet. L'inscription papier, comme aujourd'hui, restera bien sûr possible. Vous trouverez une démonstration de ce service d'inscription en ligne en allant sur le lien suivant :

https://youtu.be/96F_uDlnWMY

Je me tiens à votre disposition, avec toute l'équipe du Centre social, pour répondre à vos questions.

Romain BEAUCHER, Président

contact@cs-lormes.fr

03.86.22.85.47

Information aux familles : « Nouveau barème 2024 »

ACCUEIL DE LOISIRS

Ancien barème jusqu'au 31/12/2023	QF	Coût par jour	Nouveau barème au 01/01/2024	QF	Coût par jour
			Tranche 6	> 1400	9,00 €
			Tranche 5	1201-1400	8,50 €
Tranche 4	> 751	8,40 €	Tranche 4	1001-1200	8,00 €
Tranche 3	701 à 750	8,20 €	Tranche 3	701-1000	7,50 €
Tranche 2	451 à 700	4,40 €	Tranche 2	451-700	4,40 €
Tranche 1	0-450	2,40 €	Tranche 1	0-450	2,40 €

PERISCOLAIRE MATIN

Ancien barème jusqu'au 31/12/2023	QF	Coût par heure	Nouveau barème au 01/01/2024	QF	Coût par jour
			Tranche 6	> 1400	1,30 €
			Tranche 5	1201-1400	1,20 €
Tranche 4	> 751	1,20 €	Tranche 4	1001-1200	1,10 €
Tranche 3	701 à 750	1,10 €	Tranche 3	701-1000	1,00 €
Tranche 2	451 à 700	1,00 €	Tranche 2	451-700	0,90 €
Tranche 1	0-450	0,98 €	Tranche 1	0-450	0,80 €

PERISCOLAIRE SOIR

Ancien barème jusqu'au 31/12/2023	QF	Coût par demi-heure	Nouveau barème au 01/01/2024	QF	Coût par jour
			Tranche 6	> 1400	0,65 €
			Tranche 5	1201-1400	0,60 €
Tranche 4	> 751	0,59 €	Tranche 4	1001-1200	0,55 €
Tranche 3	701 à 750	0,55 €	Tranche 3	701-1000	0,50 €
Tranche 2	451 à 700	0,47 €	Tranche 2	451-700	0,45 €
Tranche 1	0-450	0,46 €	Tranche 1	0-450	0,40 €